

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

MAITRE D'OUVRAGE:

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE
LA BASSE LIMAGNE

MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE
PROTECTION AU CAPTAGE D'ARGNAT

COMMUNE DE SAYAT

3. Dossier Loi sur l'eau

Maitre d'oeuvre:



ZI du Brézet
50 rue Louis Blériot
CS 50402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tel: +(33) 4 73 60 35 14
Fax: +(33) 4 73 60 30 08

Indice	Date	Modifications	Réalisé par	Véifié par
0	Déc. 05	émission initiale	R. LOZANO	F. LITSCHDY
1	Déc. 09	Modifications projet	T. GORSE	F. LITSCHDY
2	Mai 12	Intégration levé topographique	T. GORSE	F. LITSCHDY
3	Janvier 15	Modification	A. HOUZET	S. GRAU
4	Janvier 20	Modification	F. BLAIN	S. GRAU

c. Plans parcellaires -
Périmètres de protection immédiate et rapprochée

ECHELLE 1/2000

Emplacement du fichier: S:\EEA_L\AFFAIRES\2009\MHU 96 343 x (Altau Argnat)\Dessin\DOSSIER DUP 12.2014\Version 2020\DUP_ARGNAT 2020.dwg

LEGENDE

- Limite du périmètre de protection rapproché
- Limite d'acquisition du périmètre de protection immédiat
- Chemin de fer
- Limite communale
- Chemin existant
- RD xxx
- Limite d'acquisition par voie amiable (extension proposée par le syndicat)

- SIAEP Basse Limagne
- SNCF
- Groupement Les Rioux
- Groupement forestier Les Fontailles
- Habitants d'Arnat et du Mas d'Arnat
- BND 417 B830
- BND 417 B833
- BND 417 B729

